

Convocation le 4 novembre 2022  
Publication le 15 novembre 2022

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, MM. Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, M. Dudouit Jérôme, M. Vandé Yves

Membres absents : Mmes Fourré Cindy et Dubois-Massé Annie

Quorum :8

Secrétaire : Chasseau Fabrice

### **Ordre du Jour**

- Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2022
- Budget : décision modificative
- Renouvellement du contrat de Kylian Poussard
- Convention avec la commune de Sainte-Ouenne pour l'entretien de la voirie
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal** du 13 octobre 2022 à l'unanimité (vote à main levée)

**Budget : décision modificative n°1** (délibération n° 1-10/11/2022)

La taxe d'aménagement pour l'agrandissement de la salle des fêtes n'a pas été prévue au budget 2022. Une décision modificative du budget est nécessaire pour pouvoir régler cette facture.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité (vote à main levée), la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 106 - Compte 2313 : - 2 000 € : (Travaux de construction - Réhabilitation de la Salle A Peltriaux)
- Chapitre 10 - Compte 10226 : + 2 000 € (Taxe aménagement)

**Renouvellement du contrat de Kylian Poussard** (délibération n°2-10/11/2022)

Le maire rappelle que le contrat aidé de Kylian Poussard se termine le 31 décembre 2022. La prolongation du contrat aidé de Kylian Poussard a été demandé à Pôle Emploi. Nous sommes en attente de leur réponse.

Si la réponse de Pôle Emploi est négative, une étude du budget 2023 doit être présentée au prochain Conseil afin d'estimer s'il est envisageable financièrement d'embaucher Kylian Poussard. Dans cette éventualité, il est nécessaire d'ouvrir un poste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (vote à main levée) de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Convention avec la commune de Sainte-Ouenne pour l'entretien de la voirie** (délibération n° 3-10/11/2022)

M. Mozzi-Ravel a rencontré M. Thierry Lemaître, maire de Sainte-Ouenne pour organiser le taillage et l'entretien des chemins mitoyens afin d'éviter que l'agent technique de chaque commune entretienne une moitié de chemins ou un seul côté de chemin. Un accord a été trouvé concernant :

A la charge de la commune de Sainte-Ouenne :

- Route du javelot (Sud) au croisement avec la D 168 (Nord) – VC 15 : du croisement du Javelot jusqu'à la marque matérialisée au sol par une bande peinte et une borne au niveau de « la vigne à Guitton ».
- Route transversale qui part de la route ci-dessus (Ouest) à la D 168 (Est) entre la Ruffinière et la Moussière : partie Est entre la route de Sainte-Ouenne à l'Ormeau Grellier à la D 168 (portion goudronnée).
- Début du chemin qui part de la D 168 vers la grange Clairbaud (entre la Ruffinière et la Moussière), uniquement la partie goudronnée : années paires.

A la charge de la commune de Surin :

- Route du Javelot (VC 30) : du croisement du Javelot jusqu'au 1<sup>er</sup> croisement en croix (Sud)
- Route du Javelot (sud) au croisement avec la D 168 (Nord) (VC 15) : de la marque matérialisée au sol par une bande peinte et une borne au niveau de « la vigne à Guitton » (Sud) jusqu'en limite de la commune de Sainte-Ouenne (Nord) au niveau du chemin qui rejoint la 168 vers la Moussière.
- Route transversale qui part de la route ci-dessus (Ouest) à la D 168 (Est) entre la Ruffinière et la Moussière : partie Ouest entre la route notée dans le point précédent et la route de Sainte-Ouenne à l'Ormeau Grellier (portion non goudronnée).
- Début du chemin qui part de la D 168 vers la grange Clairbaud (entre la Ruffinière et la Moussière) uniquement la partie goudronnée : années impaires

Une convention est proposée afin de contractualiser cet accord.

Le conseil municipal est d'accord pour cette répartition des charges et autorise à l'unanimité (vote à main levée) le maire de Surin, Philippe Jeannot à signer la convention entre la commune de Surin et la commune de Sainte-Ouenne sur la répartition de l'entretien des routes et chemins communaux

### **Compte rendu EPCI et commissions**

Conseil d'école : Rémi Weill indique que le conseil d'école s'est tenu le mardi 8 novembre. Les questions des parents lors de ce conseil révèlent leurs inquiétudes quant aux changements de la rentrée prochaine : fermeture des écoles de Cours et de Xaintray et création d'un RPI concentré sur l'école de Surin pour Surin et Xaintray. Les élus de Xaintray et Surin ont expliqué

avoir commencé dès à présent à travailler sur la nouvelle organisation pour la rentrée prochaine en collaboration avec les enseignants. Lors de cette réunion a également été annoncé que la cantine de Surin et de Cours proposait des repas confectionnés exclusivement avec des légumes et des fruits bio et principalement locaux.

Commission communication : Thierry Delplancq indique que la commission communication s'est réunie afin de préparer le bulletin municipal. Les thèmes abordés dans le bulletin ont été précisés. Un focus sera fait cette année sur l'eau et ses ressources. Une nouvelle rubrique sera mise en place. Il s'agit d'un article centré sur une association communale et ses activités sur une année.

Le bulletin devrait être distribué fin janvier.

### **Questions diverses**

Ekosentia : Pour la restitution des résultats suite aux relevés des haie dans le cadre du projet Ekosentia, la fédération des chasseurs propose le calendrier ci-dessous :

- 03 décembre à 10h30 à la Mairie de Surin : Le COPIL

La fédération fera le point sur l'ensemble des zones et fera une proposition de plantation de haie pour l'année 2023.

- 21 décembre : Réunion publique à la Salle des fêtes de Surin.

Après une présentation du dispositif Ekosantia, les actions proposées par la fédération et retenues par le conseil municipal seront présentées.

M. Jacques Mozzi-Ravel informe le conseil que suite aux propositions du dernier conseil municipal sur les sites de plantation des haies en 2022 et en concertation avec la fédération des chasseurs 2 lieux ont été retenus, sur le secteur des Alleufs et à la croix de Barge. Ces 2 plantations devraient être faites, en partenariat avec les exploitants d'ici fin janvier. Il sera proposé à l'école de Surin de participer à l'une des 2 plantations.

Association contre l'implantation des éoliennes : Bernard Blanchet indique que les statuts de la future association sont en train d'être finalisés. Une réunion a eu lieu avec le collectif de St Maxire et plusieurs personnes intéressées par le projet. Tous les participants sont motivés. Une fois l'association créée, une réunion publique sera organisée.

Eclairage public : Le maire informe le conseil que la pose des horloges astronomiques sera réalisée la semaine prochaine. Le changement des ampoules classiques de l'éclairage public pour des LED va être réalisé en 2 temps. Dans un 1<sup>er</sup> temps, cela concernera tous les villages (30 points lumineux au total) sauf la Véquièrre et dans un 2<sup>nd</sup> temps, la Véquièrre (29 points lumineux).

Demandes de voirie : Jacques Mozzi-Ravel fait part de 2 demandes d'habitants de la commune concernant la voirie :

M. Pollin Nicolas souhaite que la voie communale longeant sa maison soit réhabilitée et redevienne carrossable pour accéder à son garage. Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises afin d'estimer le coût des travaux et orienter la décision du Conseil.

M. Goichon indique que la route de Sainte-Ouëne à la Véquièrre passant par l'Ormeau Grellier est endommagée sur une portion située avant et après le croisement avec la route départementale et souhaiterait qu'elle soit restaurée. Le Maire propose que cette demande soit prise en compte lors des travaux de pata au début de l'été prochain.

Le débernage des routes : Yves Vandé indique que le débernage de la route de Faye, de la route des Alleufs au chemin de Niort, a été fait que d'un seul côté. Le maire prend note de cette information et se tournera vers les agents communaux.

Courrier du SICTOM : Le maire informe que le SICTOM a répondu au courrier de réclamation concernant les déchets qui s'envolent lors du trajet du camion de ramassage des poubelles jaunes. Dans ce courrier, le SICTOM partage ses différentes tentatives d'action mises en place, qui restent apparemment inefficaces. Qui doit ramasser ces déchets sur le bord des routes ?

Point sur le projet parc communal et voie douce : Le syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise est intervenu mardi dernier pour effectuer les relevés topographiques. Le syndicat va réaliser la majorité des travaux : départ de la fontaine, modification du lit de la rivière avec l'ajout de petits méandres, plantation d'arbres... Cet aménagement deviendra une vitrine du savoir-faire du syndicat.

La commune aura principalement à charge le cheminement à travers le parc et le financement d'un petit pont. ID79 accompagnera la commune dans la mise en place du projet du parc et de la voie douce.

Projet de Parc naturel régional de Gâtine : Jacques Mozzi-Ravel informe le conseil que le Pays de Gâtine propose des présentations du projet de Parc naturel régional de Gâtine. Le conseil municipal est intéressé par cette démarche.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures

**Délibérations de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2022 :**

N° 1-10/11/2022	Budget : décision modificative n°1	Approuvée
N° 2-10/11/2022	Création de poste	Approuvée
N° 3-10/11/2022	Convention avec la commune de Sainte-Ouenne pour l'entretien de la voirie	Approuvée